

« Une **AMAP** est une **Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne** ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable ».

L'association **Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs de l'Isère** a quand à elle pour objectif principal de développer et animer les AMAP du département. En lien avec l'Alliance PEC Rhône-Alpes, elle encourage l'agriculture biologique et paysanne (dont nous reparlerons plus loin) et échange avec les consommateurs sur les conséquences de nos comportements alimentaires sur l'évolution du monde agricole (« Ce que je mange influence mon environnement »).



Petit rappel sur les 10 principes de l'agriculture paysanne

L'agriculture paysanne c'est quoi ? C'est une manière de concevoir et de produire différemment par rapport au modèle agricole dominant. Pour résumer : « elle doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec le citoyen à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous ». Extrait Confédération Paysanne.

Elle ne se réfère pas à un cahier des charges particulier mais à une charte qui est utilisée par les paysans, comme base d'évolution pour leurs pratiques.

Voici donc les 10 principes fondamentaux de l'agriculture paysanne (ARDEAR):

1 Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.

C'est prendre en compte le fait que le développement de la production des uns se fait au détriment des autres.

2 Etre solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde.

Refuser une politique agressive à l'exportation et prôner la souveraineté alimentaire de chaque pays et groupe de pays.

3 Respecter la nature.

C'est préserver les sols, l'eau et l'air. Notre génération doit se soucier d'assurer aux générations futures des ressources naturelles suffisantes.

4 Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.

C'est choisir des techniques bien adaptées aux ressources locales et impliquant un faible recours aux achats extérieurs.

5 Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

C'est le rôle des AMAP : informer les consommateurs des conditions de production et de valorisation des produits.

6 Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.

Obtenir, avec ou sans signe officiel de qualité, des produits de qualité à haute typicité.

7 Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations agricoles.

Permettre aux paysans d'être maîtres de leurs choix techniques et économiques, dans le respect de l'intérêt collectif.

8 Rechercher les partenariats avec les autres acteurs du monde rural.

9 Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.

Favoriser la biodiversité domestique (variétés anciennes comprises).

10 Raisonner toujours à long terme et de manière globale.



AMAP du Pays de Saint-Marcellin – Présentation Octobre 2008

Les AMAP en Isère se comptent aujourd'hui à près d'une cinquantaine de groupes. Certaines ont près de 3 ans d'existence et d'autres quelques semaines. Les groupes se sont ainsi organisés différemment en fonction des amapiens et des animations que l'Alliance leur a proposé lors de leurs créations.

Une AMAP est une association de consommateurs qui s'engage auprès d'un producteur afin de le soutenir dans sa production. En échange, le producteur s'engage à lui fournir des produits de saison et de qualité. Voici donc plus précisément les engagements en AMAP :

Côté consommateur

- **Préfinancement de la récolte** : achat à l'avance d'une partie de la récolte sur une période donnée à travers un abonnement (contrat).
- **Solidarité avec les producteurs** dans les aléas climatiques.
- **Participation au développement d'une agriculture écologique de proximité.** Fonctionnement associatif (visites de fermes candidates, bilans de saison, organisation des distributions, gestion des adhésions et des contrats, animations sur les fermes, communication et lien avec le réseau...).

Côté producteur

- **Régularité et qualité** de la production fixée par les termes d'un contrat rédigé avec les consommateurs.
- **Transparence** sur les pratiques vis-à-vis du cahier des charges AB et de l'agriculture paysanne.
- **Pédagogie** : présence aux distributions, diffusion d'informations sur la vie de la ferme, organisation de visites de fermes, d'ateliers découvertes, de pratiques, bilans de saison.

Contacts : ALLIANCE ISERE 13 rue Abbé Vincent 38600 Fontaine. Tel : 09 80 08 40 30 (mardi et mercredi)
- mail : contact@alliancepec-isere.org

Plus de détail sur les sites d'Alliance, Site Alliance PEC Isère : <http://www.alliancepec-isere.org/> et de l'AMAP du pays de St-Marcellin.

L'AMAP du Pays de Saint-Marcellin a été créée en mars 2006 dans le prolongement d'une étude menée avec Alliance PEC qui visait à accompagner l'émergence d'AMAP dans le massif des Chambarans. D'autres AMAP ont ainsi vu le jour sur l'ensemble du massif du côté isérois et dans la Drôme limitrophe également. Autour du noyau initial se sont rapidement jointes plusieurs familles.

En 2008 nous avons choisi d'accompagner Anne Vénitien qui cherchait un partenariat en AMAP pour s'installer en maraîchage biologique sur son terrain à Roybon.

Nous avons actuellement une vingtaine de familles qui prennent livraison chaque mardi de leurs paniers de légumes à 6 ou 12 Euros selon la composition de la famille.

Ce temps de distribution est un moment privilégié entre producteur et consommateurs pour des échanges en toute convivialité.

La distribution se fait sur le parking de la MFR de Chatte à la belle saison et au Local associatif « Le petit à petit » à Saint-Marcellin l'hiver.

Les consommateurs et le maraîcher s'engagent pour une période d'un an à payer les paniers par avance par période de 2 mois environ.

L'association fonctionne avec un collège composé des membres qui souhaitent s'investir dans le fonctionnement et la gestion de l'AMAP.

Nous contacter : College AMAP du Pays de st Marcellin@yahoogroupes.fr



<i>Martine</i>	04 76 64 35 56	<i>Alain</i>	04 76 36 01 88
<i>Emmanuel</i>	04 76 36 16 84	<i>Bernard</i>	04 76 38 49 14

Site <http://associations.sud-gresivaudan.org/associations/amapstmarcellin/> (Mise à jour prochaine)